

Saskatoon:

Unit 3, 844-51st St. East
Saskatoon, SK S7K 5C7
Tel (306) 975-4725
Toll free (888) 844-8886
Fax (306) 975-4728
vellacott.mp@shawlink.ca



HOUSE OF COMMONS
CANADA

Ottawa:

Suite 610, Justice Bldg.
House of Commons
Ottawa, ON K1A 0A6
Tel (613) 992-1899
Fax (613) 992-3085
Vellacott.M@parl.gc.ca
www.mauricevellacott.ca

Maurice Vellacott, MP
Saskatoon-Wanuskewin

M. Vellacott présente un projet de loi d'initiative parlementaire sur le partage égal du rôle parental

Pour diffusion immédiate

Le 17 juin 2009

OTTAWA – Le député Maurice Vellacott a présenté hier à la Chambre des communes un projet de loi d'initiative parlementaire – le projet de loi C-422 – qui modifie la *Loi sur le divorce* de manière que les juges soient tenus d'appliquer le principe du partage égal de la responsabilité parentale sauf s'il est démontré qu'une répartition différente favoriserait grandement l'intérêt de l'enfant.

« Ce projet de loi est très important dans la mesure où il intègre à la loi canadienne les résultats des meilleurs travaux de recherche sur l'intérêt de l'enfant », a dit M. Vellacott. À de rares exceptions près, les enfants se développent généralement mieux quand leurs deux parents – la mère ET le père – sont activement présents dans leur vie, même s'ils divorcent ou se séparent.

Le projet de loi reflète aussi l'esprit des recommandations formulées il y a plus de dix ans dans un rapport d'un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat intitulé *Pour l'amour des enfants*.

« Je suis très heureux des nombreuses expressions d'appui que j'ai reçues des parlementaires de tous les partis. Je suis reconnaissant aux deux collègues qui m'accompagnent aujourd'hui, M. Steven Blaney et la députée libérale Raymonde Folco, qui représentent des circonscriptions québécoises et pourront donner le point de vue des francophones sur cette mesure qui bénéficie d'un large appui au Québec », a dit M. Vellacott.

« Je m'intéresse à cette question depuis quelques années, et beaucoup d'hommes et de femmes m'ont encouragé à proposer cette réforme », a ajouté M. Vellacott. Rien que dans les 24 heures qui se sont écoulées depuis la présentation du projet de loi, j'ai reçu d'innombrables marques d'appréciation de partout au Canada. Beaucoup émanent de gens qui ont travaillé avec leur propre député, et avec des députés provinciaux, pour constituer une base solide non partisane en faveur d'une réforme établissant la distribution égale des responsabilités parentales dans l'intérêt des enfants. »

Le partage égal de la responsabilité parentale est dans l'intérêt des enfants. Le chef du Parti libéral Michael Ignatieff a dit que ce sont là des propositions sensées qui se font attendre depuis longtemps et que le fait qu'elles soient formulées montre que les hommes et les femmes s'efforcent de corriger la révolution des droits de manière que l'égalité fonctionne pour tout le monde.